

1. GÉNÉRALITÉS

Le jeu-concours est organisé par MTEL Switzerland GmbH sur le mur de la page fan Facebook officielle « MTEL Switzerland » et/ou sur le compte Instagram officiel « MTEL Switzerland ». En fonction du jeu-concours, la participation au jeu s'effectue sur une page Internet de MTEL Schweiz GmbH, accessible par un lien sur la publication. En participant au jeu-concours, le/la participant-e accepte ces conditions de participation de base.

2. À PROPOS DU JEU-CONCOURS

La participation au jeu-concours s'effectue via le mur (post du concours) de la page fan Facebook ou conformément aux informations de la publication du concours par le biais des fonctions Facebook « J'aime » et/ou « Commentaire » et/ou « Publication de photo ». La participation sur Instagram s'effectue par le biais de la fonction « J'aime », « Commentaire », « Publication de photo » et, le cas échéant, en utilisant le hashtag indiqué.

La diffusion des contenus, comme le partage des contenus sur son propre compte par le biais des fonctions de Facebook et/ou Instagram, ne conditionne pas la participation au jeu-concours et n'augmente en aucun cas les chances de gagner.

Les dispositions générales sur la protection des données de Facebook et d'Instagram s'appliquent.

Conformément aux consignes dans la publication du concours, les actions suivantes sont nécessaires à la participation au jeu-concours :

- « Aimer » la publication du concours et/ou
- « Commenter » la publication du concours en répondant adéquatement à la question posée dans le post et/ou publier une photo avec le hashtag indiqué dans le post sur notre page Facebook et/ou
- publier ou identifier sur votre propre profil Facebook et/ou Instagram et/ou
- remplir correctement le formulaire du concours sur la page Internet correspondante

3. PARTICIPATION

Le jeu-concours commence et prend fin comme indiqué dans la publication sur Facebook et/ou Instagram ou dans les conditions du concours sur le site Internet de MTEL Schweiz GmbH. Peuvent participer toutes les personnes physiques résidant en Suisse ayant 18 ans révolus au moment de la participation. Le profil Instagram des participants doit être public pour que leurs soumissions au jeu-concours soient visibles.

4. GAINS

Les prix des tirages au sort sont communiqués par le biais de la page Facebook officielle et/ou du compte Instagram officiel conformément à la description de la publication. Les prix peuvent soit être retirés auprès de MTEL Schweiz GmbH au 81A Hagenholzstrasse, 8050 Zurich, soit être envoyés. Le/la gagnant-e sera tiré-e au sort de façon aléatoire ou selon les indications de la publication. En cas de questions créatives ou de concours de photos créatifs, un jury peut être impliqué dans la détermination du/de la gagnant-e. Les participants sont responsables des contenus dans les commentaires. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du jeu-concours.

MTEL Schweiz GmbH se réserve le droit de remplacer la récompense évoquée dans la publication par une ou plusieurs récompenses de valeur équivalente.

MTEL Schweiz GmbH se réserve en outre le droit de vérifier l'identité du/de la gagnant-e avant la remise du prix à l'aide d'un document officiel « carte d'identité, permis de séjour ou passeport ».

5. PRISE DE CONTACT

Les gagnants seront mentionnés sous leur publication de participation et/ou par leur nom dans une publication, et invités à se manifester auprès de MTEL Schweiz GmbH « MTEL Switzerland » via la messagerie Facebook ou Instagram. Si le/la gagnant-e ne se manifeste pas dans un délai de 10 jours ouvrés ou dans le délai indiqué dans la publication, un-e autre gagnant-e sera tiré-e au sort. En cas de participation via la page Internet, MTEL Schweiz GmbH contactera le/la gagnant-e.

6. EXCLUSION DE LA PARTICIPATION

Les membres du personnel de MTEL Schweiz GmbH n'ont pas le droit de participer. Les associations de jeux-concours et les services de jeu automatisés n'ont pas le droit de participer. L'organisateur est en droit d'interdire à des personnes de participer pour des raisons légitimes telles qu'une violation des conditions de participation, une tentative de manipulation, etc. et se réserve le droit d'engager des procédures judiciaires.

7. ABSENCE DE LIEN AVEC FACEBOOK ET/OU INSTAGRAM

Les jeux-concours ne sont aucunement liés à Facebook et/ou Instagram, et ne sont pas sponsorisés, soutenus ou organisés par Facebook et/ou Instagram. Facebook et/ou Instagram ne sont pas responsables des contenus publiés dans le cadre de cette campagne. L'intégralité des questions, des commentaires ou des réclamations au sujet du jeu-concours est à envoyer à MTEL Schweiz GmbH à info.ch@mtel.ch et non à Facebook et/ou Instagram.

8. ABSENCE DE LIEN AVEC APPLE, SAMSUNG, SONY

Les jeux-concours ne sont aucunement liés à APPLE, SAMSUNG, SONY et ne sont pas sponsorisés, soutenus ou organisés par APPLE, SAMSUNG, SONY. APPLE, SAMSUNG et SONY ne sont pas responsables des contenus publiés dans le cadre de cette campagne. L'intégralité des questions, des commentaires ou des réclamations au sujet du jeu-concours est à envoyer à MTEL Schweiz GmbH à info.ch@mtel.ch et non à APPLE, SAMSUNG et SONY.

9. DROIT D'INTERROMPRE/MODIFIER LA CAMPAGNE

MTEL Schweiz GmbH peut à tout moment modifier ou interrompre la campagne. Une interruption pour motif grave peut notamment avoir lieu lorsqu'il n'est plus possible de garantir le bon déroulement du jeu-concours pour des raisons techniques ou juridiques.

Tout recours en justice est exclu. La juridiction compétente est Zurich. Le droit suisse s'applique.